

## Liberté scolaire : un choix fondamental des familles en danger

Un projet de loi contenant de très graves restrictions de la liberté scolaire est en cours de discussion. Nous vous proposons là un résumé d'une étude plus complète sur le sujet qui sera prochainement accessible sur notre site internet : [www.familleliberte.org](http://www.familleliberte.org)

La décapitation de Samuel Paty a mis en pleine lumière la nécessité de ce que le président Macron a appelé « *la lutte contre les séparatismes islamistes* », projet de loi rebaptisé d'abord « *loi visant à renforcer la laïcité et à conforter les principes républicains* » et devenu simplement « *Loi confortant les principes républicains* ». D'évidence, l'école est un terreau de radicalisation et de violence à tel point que 40% des professeurs reconnaissent s'auto-censurer eux-mêmes par crainte de représailles. Parmi les mesures phares de la loi prévue pour y remédier figurent l'école obligatoire dès 3 ans, l'interdiction, sauf raisons absolument impérieuses, de l'inscription en famille (IEF) et la mise sous surveillance accrue des écoles indépendantes de l'Etat (hors contrat), indépendance toute relative car elles sont déjà très contrôlées.

Cette annonce n'est pas anodine lorsque l'on considère que « l'Etat de droit » dans lequel nous nous flattons de vivre apporte des garanties juridiques au plus haut niveau, national et international, quant au droit des

parents de choisir eux-mêmes l'éducation, dont l'inscription, qu'ils veulent apporter à leurs enfants. Qu'il faille agir, personne n'en doute. Mais ces mesures visent-elles la bonne cible et ne va-t-on pas aggraver encore les ruptures qui rongent notre pays sans pour autant résoudre la question du « séparatisme islamiste ».



Image : projetKO

Le principal motif affiché est l'indiscutable radicalisation islamiste de toute une jeunesse qui ne se reconnaît pas dans les lois ou dans la culture française. Dans sa détestation même de la France, elle représente un danger pour la cohésion nationale. Cette jeunesse est également victime de son propre enfermement qui condamne notamment les filles à une école séparée où on leur apprend

la soumission coranique. C'est ce qu'observe le ministre de l'intérieur, Gérald Darmanin, les désignant sous le nom de *Fantômes de la République*.

De ces prémices indiscutables, le ministre saute sans doute un peu vite sur une conclusion étonnante : « l'école de la République »

est le remède absolu tandis que les « séparatistes islamistes » se trouvent forcément dans les écoles hors contrat ou dans les familles qui instruisent elles-mêmes leurs enfants.

## La « liberté scolaire », couveuse de djihadistes ?

Jusqu'ici on n'a pas pu trouver un seul tueur au nom d'Allah qui ait été instruit dans le hors-contrat. En revanche, plusieurs sont passés par l'école publique ou par les foyers d'accueil pour *mineurs non accompagnés*.

4% seulement du hors contrat déclaré sont des écoles musulmanes. Selon la Fondation pour l'Ecole, 70% des écoles indépendantes (hors contrat) sont aconfessionnelles, 4% juives et 4% protestantes). On peut s'étonner de voir la commission d'enquête du Sénat dans un rapport sur la *radicalisation islamiste*, se laisser aller à établir un *amalgame* entre les écoles musulmanes et les écoles catholiques, bien sûr *intégristes*. Il y faut un peu de mauvaise foi car il est établi que pas un terroriste n'est issu d'une école catholique, même hors contrat, et même « intégriste ». Dans ces écoles, ce sont les valeurs évangéliques qui sont enseignées et non la Charia. Et le moins que l'on puisse dire est que leur *modus operandi* n'est pas le même. Et si le ministre s'inquiète de ne pas pouvoir localiser les écoles musulmanes clandestines, il n'a sûrement pas le même souci avec les catholiques, car eux ne se cachent jamais.

Les écoles hors contrat sont extrêmement surveillées, bien davantage que les écoles publiques et ont toujours fait preuve de la plus grande coopération en se soumettant à la multiplicité des contrôles et des inspections qui leur sont imposées, plus fréquents que dans les établissements publics.

Quant à l'Instruction en Famille (IEF), Actuellement la quasi-totalité des familles qui y ont recours inscrivent leurs enfants à un établissement d'enseignement à distance, public ou privé. Ils sont déclarés à la Mairie et, selon la loi, inspectés doublement (contrôle pédagogique et contrôle social), ce qui se passe généralement très bien comme s'en félicitait le ministre Blanquer au Sénat, le 18 juin 2020 : « **Cette liberté d'instruction à domicile a un fondement constitutionnel puissant mais qui doit s'équilibrer avec d'autres principes, notamment les droits de**

*l'enfant(...). À l'heure actuelle, je pense qu'il faut appliquer les règles que nous avons établies dans la loi de 2019. La mise en œuvre en débute (...) il y a donc encore des progrès concrets à faire. Mais sur le plan juridique, je crois que nous sommes parvenus à un bon équilibre ».*

Cinq mois plus tard, le même ministre oublieux de ses propres paroles passe à l'étape suivante. Pour cela il invoque l'exemple de l'Allemagne en glissant un peu vite sur le fait que l'interdiction de l'instruction en famille en Allemagne date de...1938, c'est-à-dire du Troisième Reich nazi, lorsque ce régime totalitaire veillait à juguler toute opposition.

Il est vrai que l'Islam radical profite de la liberté qui lui est donnée pour dispenser le plus discrètement possible la pédagogie coranique, mais est-ce une raison pour viser dans une même réprobation les 96% des écoles hors contrat qui ne posent aucun problème ? Va-t-on supprimer ou soumettre à des contraintes règlementaires tatillonnes et dissuasives toutes les boucheries parce qu'il faut surveiller les boucheries halal que la commission d'enquête du Sénat compte parmi les principaux vecteurs de « l'Islam radical »?

Si des *fantômes de la République*, pour reprendre l'expression du ministre de l'Intérieur, arrivent à contourner l'obligation de déclarer le lieu et le mode de leur scolarité à la Mairie ou réussissent à s'opposer à toute inspection en dépit de la loi, ils seront toujours assez malins pour contourner la loi suivante.

D'ailleurs M. Darmanin reconnaissait le 2 novembre, devant la Commission des lois, son impuissance comme maire de Tourcoing: « Alors que la loi m'obligeait à connaître de l'inscription des enfants à l'école primaire, j'étais incapable de dire combien manquaient à l'appel dans des quartiers que je suivais plus particulièrement ». L'impuissance du gouvernement à faire appliquer les lois existantes ne trouvera pas son remède dans la création d'autres lois.

## L'apologie de la laïcité, remède absolu ?

Le terme de *laïcité* a été supprimé de l'intitulé de la future loi. C'est en effet plus prudent car il n'est pas sûr que l'affichage de ce concept

soit de nature à remédier à la *radicalisation islamiste*. En effet, s'imaginer être en mesure d'inculquer le principe de laïcité – héritier d'une conception chrétienne de la distinction des pouvoirs - à une population dont l'ADN communautaire n'est qu'anticorps à cette distinction est une illusion. Au lieu de les attirer à nous, nous nous en faisons des ennemis.

Avant d'enseigner la *laïcité*, il faudrait d'abord savoir ce que signifie ce terme pour les populations auxquelles ces discours s'adressent. L'idée du Président de renforcer le niveau des études sur l'islam est à ce titre intéressante à moins qu'elle ne soit entendue comme une exaltation systématique de l'islam et de ses bienfaits, (carotte pour apaiser les rigueurs du bâton?) Ce serait alors une tromperie et une impasse pour toutes les parties. Surtout lorsque cela s'accompagne d'un parti-pris systématique contre notre propre civilisation. Il semble également impératif que cette connaissance de l'islam inclue la connaissance, au moins succincte, du droit islamique.

La deuxième chose indispensable c'est qu'au lieu de leur imposer nos façons de voir, nous rendions notre culture, notre façon de vivre, notre France, attirantes. C'est tout le sacerdoce de certains professeurs comme Jean-François Chemain<sup>1</sup>, ou la fondation Espérance-Banlieues avec ses 17 écoles<sup>2</sup> dont l'expérience démontre combien ces jeunes, élevés dans la détestation de la France sont en fait réceptifs à un discours rationnel pour peu qu'on leur montre quelque chose à aimer, un modèle à admirer.

L'académicien Rémi Brague remarquait sagement que « *bien des personnes venues de pays d'Islam accepteraient de vivre en bons citoyens d'un pays non-musulman, pourvu qu'il respecte une morale de base commune à toute l'humanité civilisée. Or, le « mariage homosexuel, avec ce qu'il entraîne automatiquement (adoption par des couples de même sexe, PMA pour les féminins, GPA pour les masculins, etc.) les convainc que les Frères musulmans ont raison : l'Europe est irrémédiablement pourrie, attendons pacifiquement que le fruit tombe. On jette ainsi bien des « modérés » dans les bras des « radicalisés »* »<sup>3</sup>.

## L'école de la république est-elle irréprochable ?

L'école publique-elle serait le remède absolu hors duquel il n'est point de salut ? Si le gouvernement s'inquiète et s'étonne de voir l'essor très important en ces dernières années des écoles hors contrat (1 600 aujourd'hui) et l'augmentation (40% la dernière année) du choix de l'instruction à domicile, il faudrait peut-être s'interroger sur les causes de cette désaffection de l'école publique, ou, pour être plus positif, pour cet engouement pour des scolarités alternatives. Il serait par trop simpliste de tout mettre sur le dos du « séparatisme islamiste ». Les parents n'ont en effet qu'une seule préoccupation en tête : choisir le meilleur pour leur enfant. Vivant avec lui, l'observant tous les jours et l'aimant plus que tout, ils sont les premiers à même de faire un choix éclairé.

Les réticences de certains parents à donner un blanc-seing à l'école trouvent une justification dans un certain nombre de situations dont les parents souhaitent protéger leurs enfants ; c'est leur droit et même leur devoir. Ce n'est pas faire du mauvais esprit que constater que « l'école de la République » est en crise. Malgré le dévouement de tout un personnel éducatif et enseignant dont les conditions de travail sont de plus en plus difficiles, l'école peine à accomplir sa tâche d'instruction et plusieurs phénomènes peuvent inquiéter les parents : outre l'échec scolaire, on peut nommer la violence ou le harcèlement, l'envahissement de l'idéologie, une éducation sexuelle bien souvent avilissante et mortifère et la propagande LGBT dès le plus jeune âge.

## L'école de la République en crise

Régulièrement les enquêtes nationales ou internationales constatent la **baisse inexorable du niveau scolaire**. Les élèves de CM2 ne savent pas résoudre un problème dont ils peinent même à saisir l'énoncé qu'ils déchiffrent sans comprendre. Les innovations des pédagogistes, loin d'adapter l'enseignement au monde moderne ont rendu les élèves inadaptés et anxieux.

Les recommandations pédagogiques du ministère en mai dernier demandant aux

<sup>1</sup> Jean-François Chemain – *Kiffe la France* – éd Via Romana

<sup>2</sup> Fondation Espérance Banlieue : <https://esperancebanlieues.org/>

<sup>3</sup> Valeurs Actuelles 8 octobre 2020

enseignants de repérer et de signaler les élèves dont les propos montreraient que leur famille met en doute la capacité ou les préconisations du gouvernement en matière de soins ou de gestion de la crise a suscité leur indignation. Certains enseignants soulignent que cette recommandation leur rappelle presque mot pour mot celle qui avait suivi l'attentat contre Charlie en 2015. Ils n'admettent pas qu'on mette sur le même plan le danger du terrorisme islamiste et l'opinion sur la gestion sanitaire du gouvernement.

Dans les 3 pages du texte du ministère, on trouve 11 fois le terme sectaire(s). *L'amalgame* est vite fait entre le danger terroriste et la simple façon de penser différemment du politiquement ou culturellement correct. Cette **intrusion dans la vie privée des familles** est ressentie par beaucoup comme insupportable, voire même menaçante. Se servir des enfants pour fichier les familles n'est pas de nature à inciter les parents à confier leur progéniture à l'école les yeux fermés dès le plus jeune âge.

En certaines disciplines, l'enseignement se confond de plus en plus souvent avec de l'idéologie ou des messages « citoyens » à faire passer. Les directives du ministère, les manuels scolaires, la pression des salles de professeurs ne laissent pas beaucoup de marge de manœuvre aux enseignants. L'histoire, la littérature, les Sciences de la vie et de la terre, même les programmes de langue où les professeurs se désespèrent de ne trouver que des manuels illustrant des sujets engagés<sup>4</sup> – racisme, pollution, inégalités, discriminations, mise en cause de la famille traditionnelle, suppression des frontières...

Un autre domaine qui relativise la confiance de nombre de parents envers l'école publique et qui en éloigne encore plus vivement beaucoup de musulmans, est celui de **l'éducation sexuelle** telle qu'elle est prescrite par le ministère jusque dans les classes de maternelle<sup>5</sup>.

L'accent est mis le plus souvent sur l'aspect prévention sanitaire (prévention des maladies sexuellement transmissibles, des grossesses, promotion de l'avortement, etc.), c'est-à-dire un angle très négatif et

anxiogène, ou encore purement technique. Ces deux approches font fi de la dimension relationnelle du corps, expression de la personne dont il fait partie intrinsèquement. Un troisième aspect privilégié est celui de l'égalité homme/femme, des questions de genre et d'identité sexuelle et la **propagande LGBTQI+** imposée par les directives ministérielles au nom de la lutte contre les violences à l'école.

L'imposition à toutes forces de l'idéologie LGBTQI+ n'est pas la meilleure solution pour réconcilier les musulmans avec l'école ; elle est aussi la cause d'une perte de confiance pour beaucoup d'autres familles qui pensent comme le philosophe Alain Finkelkraut que l'école « sort de son rôle » : « *Aujourd'hui on veut introduire le genre dès la maternelle. (...) C'est une vision du monde (...) on va amener les enfants à ricaner de ce passé ridicule, de ce passé plein de préjugés et de stéréotypes, non pas donc admirer le passé mais le regarder avec suffisance. Il ne revient pas à l'école de changer les mentalités, il lui revient d'introduire les enfants dans un monde plus vieux qu'eux. Avec le genre, l'école change de définition*<sup>6</sup> »

Il faut restaurer d'autres modèles : il n'y a pas, d'une part, le corps « à l'étalage », marchandisé et consommé, de l'autre, le corps « honteux » dissimulé et réservé à une possession masculine dominatrice. Deux visions qui s'affrontent mais qui procèdent l'une et l'autre d'un même mépris du corps qui n'est plus compris comme une partie intrinsèque de la personne humaine dans sa totalité.

Une autre voie est possible, et des écoles hors contrat spécialisées dans la scolarisation des élèves de banlieue difficile l'ont tentée avec succès. Plusieurs établissements de la Fondation Espérance Banlieues réussissent à réconcilier les populations musulmanes avec l'école, notamment par une éducation affective et sexuelle où, sans éviter aucun tabou, la chasteté et la pudeur retrouvent leur vraie signification de respect de la personne humaine. L'association **Com'je t'aime**<sup>7</sup> qui intervient dans ces écoles explique qu' « *il ne s'agit pas de SE protéger*

<sup>4</sup> Un professeur d'Espagnol se désole : « Pourquoi reconstituer, dans les salles de classe, une ambiance à la 1984, avec des « minutes de la haine » à l'encontre, par exemple, de Pinochet [...] ? »

<sup>5</sup> Pour les petits, on en reste à : « *Les chatouilles* », « *Tous à poil* », « *Jean a deux papas* », etc.

<sup>6</sup> Alain Finkelkraut invité de Jean-Jacques Bourdin le 31 janvier 2014

<sup>7</sup> <https://www.comjetaime.com/>

de l'amour, mais DE protéger l'amour comme un bien éminemment précieux... »<sup>8</sup>. Et ça marche !

La preuve est ainsi faite que dans l'optique d'une lutte contre « l'islamisme radical », et pour que l'école retrouve la confiance revendiquée par la loi éponyme<sup>9</sup>, les écoles indépendantes, par leur liberté de manœuvre ouvrent des voies nouvelles et stimulantes. Ces expériences peuvent servir à tous car rien n'empêche l'école publique d'innover aussi.

## Pas de paix sociale sans liberté scolaire

Croire que le péril islamiste serait conjuré par une concentration de l'instruction entre les mains de l'Etat risque d'être très décevante et de rajouter encore à la confusion et au séparatisme. « L'école de la confiance » est devenue l'école de tous les affrontements pour avoir oublié ce que Jules Ferry, l'un de ses pères fondateurs, recommandait aux instituteurs dans sa fameuse Lettre de 1883 : « Avant de proposer à vos élèves un précepte, une maxime quelconque, demandez-vous s'il se trouve, à votre connaissance, un seul honnête homme qui puisse être froissé de ce que vous allez dire. Demandez-vous si un père de famille, je dis un seul, présent à votre classe et vous écoutant, pourrait de bonne foi refuser son assentiment à ce qu'il vous entendrait dire. Si oui, abstenez-vous de le dire. »

La réalité est que l'Etat ne contrôle plus les populations qu'il a accueillies et qui, faute de trouver chez nous un modèle à admirer, s'est organisé une contreculture entre soi. En attendant mieux. Le glissement sémantique de la « loi contre le séparatisme islamiste » transformé en trois temps en « loi pour conforter la République » est à l'image des reculades successives de l'école : le voile, les menus halals, l'autocensure des professeurs, l'encensement permanent de la culture arabe et les repentances chroniques sur notre histoire.

Faute de succès contre l'islamisme, on pense le trouver plus facilement auprès des familles bien élevées et respectueuses de la loi. Alors qu'il suffirait de commencer par appliquer fermement les lois existantes.

Sinon, on peut s'autoriser à se demander si le gouvernement n'est pas tenté de renouer avec les idéaux révolutionnaires les plus extrêmes. Claude Lelièvre, spécialiste de l'histoire des politiques scolaires<sup>10</sup>, rappelle la filiation avec le « Plan d'éducation » du conventionnel Lepelletier de Saint Fargeau, soutenu par Danton à la tribune : « Allons donc à l'instruction commune. Tout se rétrécit dans l'éducation domestique, tout s'agrandit dans l'éducation commune. Et moi aussi je suis père, mais mon fils ne m'appartient pas ; il est à la République. C'est à elle de lui dicter des devoirs pour qu'il la serve bien ».

Les Conventionnels modernes, Vincent Peillon, et Christiane Taubira, respectivement alors ministre de l'Education et Garde des Sceaux, n'affirmaient-ils pas en 2013 leur volonté « d'arracher l'élève à tous les déterminismes, familial, ethnique, social, intellectuel »<sup>11</sup>, pour l'un, surenchéri par l'autre : « arracher les enfants au déterminisme de la religion et de la famille. »<sup>12</sup> Leurs dignes successeurs poursuivent la même voie.

Avec cet espace de liberté, c'est le dynamisme, l'esprit créatif et l'ouverture d'esprit qui sont menacés. Matthieu Belliard, journaliste, animateur des matinales d'Europe1, pratiquant lui-même l'instruction en famille pour ses enfants s'indignait : « Quels changements arrivez-vous à imaginer en canalisant tous les enfants de la République dans un seul et unique modèle ? Les enfants construisent le monde de demain. Si nous, adultes, ne permettons pas, n'encourageons pas une certaine diversité de construction, comment changer la société ? »<sup>13</sup>

Claire de Gatellier

<sup>8</sup> Inès de Franclieu, fondatrice de cet institut de formation - in LETTRE de Famille et Liberté n°94 – septembre 2018

<sup>9</sup> Loi Blanquer dite sur l'école de la confiance. 2019

<sup>10</sup> « La République éducatrice » ; Hachette éducation 1999. Cf. Le Figaro 7 octobre 2020

<sup>11</sup> JDD 1er septembre 2013

<sup>12</sup> A l'Assemblée nationale au début des débats sur le « mariage pour tous » en 2013

<sup>13</sup> Figaro du 7 octobre 2020

# Non à l'école obligatoire dès l'âge de 3 ans

Rendre obligatoire l'école dès trois ans, Najat Vallaud-Belkacem, en avait rêvé. J.M. Blanquer, son successeur, avait franchi une première étape en 2019 en rendant l'instruction obligatoire à partir de 3 ans. Mais il était encore admis de pouvoir instruire ses enfants à la maison, à condition de les déclarer et de se soumettre à des inspections régulières comme c'est la règle depuis 1882.

Le président reconnaît lui-même que cette décision de l'obligation scolaire dès 3 ans est « *l'une des plus radicales depuis les lois de 1882 et celles assurant la mixité scolaire entre garçons et filles en 1969* ».

Nous sommes l'un des rares pays qui propose une offre de scolarisation aussi précoce : Environ 50 000 enfants sont actuellement concernés, soit 0,4% de la population scolaire. Presque tous inscrits à des cours par correspondance, publics ou privés. Il n'y a qu'une infime minorité d'enfants vivant en France qui soient victimes d'un évitement d'instruction.

Aucune étude, actuellement, n'a pu montrer que des enfants intégrant l'école à 6 ans aient moins bien réussi que les autres. Loin de nous l'idée de méconnaître l'excellence des maternelles, mais vouloir mettre tous les petits enfants, si divers, dans un même moule n'est pas forcément la formule la plus efficace pour laisser s'épanouir leur personnalité, s'adapter à leur rythme et les aider à se développer et gagner en autonomie. Position partagée par l'ancien ministre de l'Éducation, Luc Ferry, pour qui « *une scolarisation obligatoire à 3 ans supprime une liberté que Jules Ferry lui-même considérait comme d'autant plus légitime que certains enfants à cet âge sont encore des « bébés* »<sup>14</sup>.

Il ne faudrait pas non plus que se cache derrière un supposé « intérêt de l'enfant », l'ardeur de s'assurer que rien ne vient entraver l'activité professionnelle rémunérée des femmes, préoccupation essentielle des politiques publiques aujourd'hui.

Il est de bon ton de dire que les parents ne seraient pas des « professionnels » de l'enfance et qu'à ce titre, ils doivent remettre leurs enfants entre les mains de gens dûment diplômés et qualifiés qui sauront beaucoup mieux s'en occuper. A cela Fabrice Hadjadj répond fermement : « *Non ! Les enfants n'ont pas besoin d'experts mais de parents.* »

<sup>14</sup> Le Figaro du 15 octobre 2020

NB: A l'heure où nous écrivons, il semble que le gouvernement soit prêt à céder sur l'obligation d'aller à l'école dès 3 ans. Pour l'instant.

Retrouvez cet article, ainsi que sa version complète, plus détaillée,  
et d'autres articles, sur notre Site Internet :

[www.familleliberte.org](http://www.familleliberte.org)

Suivez nous sur

<https://twitter.com/FamilleLiberte>



La Lettre de Famille et Liberté - 17 rue Dupin 75006 Paris - Tél. 06 66 84 65 72

Mail : [contact@familleliberte.org](mailto:contact@familleliberte.org) - Site Internet : [www.familleliberte.org](http://www.familleliberte.org) - Twitter : <https://twitter.com/FamilleLiberte>

Directeur de la publication : Claire de Gatellier. Dépôt légal : décembre 2020.

Impression : J2M Imprimerie - Z.I. Saint-Lazare - Allée Henri Gurliat - 02100 SAINT-QUENTIN